



# *Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans*

554, rue Lemelin

Saint-François-de-l'Île-d'Orléans (Québec) G0A 3S0

Téléphone : (418) 829-3100 Télécopieur : (418) 829-1004

Internet : [www.msffio.ca](http://www.msffio.ca) Courriel : [info@msffio.ca](mailto:info@msffio.ca)

## **Affaires municipales**

Nous sommes à la période de l'année où il est important d'attirer votre attention sur certains dossiers. Le premier est relié à la garde des animaux domestiques. Bien que la Municipalité ne gère spécifiquement que la garde des chiens par l'émission annuelle de médaille que vous devez renouveler **avant le premier mai de chaque année** il n'en demeure pas moins que la garde d'animaux domestiques comporte son lot de responsabilités.

En tout premier lieu évidemment, une responsabilité envers vos animaux eux-mêmes en vous assurant de leur prodiguer les soins appropriés. Mais également et surtout du point de vue municipal envers vos voisins.

En effet, ce n'est pas parce que vous aimez votre chien ou votre chat, que vos voisins doivent obligatoirement les aimer ! Il s'agit avant tout de faire preuve de civisme. La réglementation municipale a été adoptée dans cette optique. Vous devez donc vous assurer que vos animaux demeurent dans les limites de votre propriété. Que si vous avez un ou des chiens : vous ne possédez pas plus de 2 chiens adultes, qu'ils sont dûment enregistrés auprès de la Municipalité et qu'il ne circule à l'extérieur de votre propriété que retenu par une laisse ou un dispositif similaire.

Finalement, il est primordial que les jappements soient contrôlés à l'extérieur de votre domicile. Le règlement sur les animaux est clair à ce sujet et le règlement sur les nuisances est également applicable.

**Nous vous remercions donc à l'avance de votre collaboration !**

## **Services d'urgences**

Le second dossier sur lequel il convient d'attirer votre attention ce mois-ci est celui des services d'urgence. Dans ce domaine, plusieurs situations requièrent chaque année l'intervention des différents services d'urgences qui sont offerts aux résidents de Saint-François. Pourtant il semble que très souvent les gens ne connaissent pas le numéro à composer en cas d'urgence. **911**

Alors que ce soit pour : les services incendies, des services de santé d'urgence, un problème de sécurité, le seul numéro à composer est le **911** ! Le 418-829-3100, le numéro personnel d'un élu ou celui d'un employé des services d'urgence sont à éviter à tout prix. Pendant les heures d'opération du bureau municipal il nous fera toujours plaisir de vous répondre au (418) 829-3100 et de vous servir, mais si vous vivez une situation d'urgence nous-mêmes allons composer le **911**, alors pensez-y !

## Finances municipales

Le troisième et dernier dossier que nous vous présentons ce mois-ci est en lien avec les finances municipales. D'ailleurs, d'ici la mi-mai vous pourrez consulter l'ensemble des résultats de l'exercice 2016 sur le site internet municipal, mais d'ici là nous pouvons vous informer que l'année s'est terminée avec un excédent de 82 968 \$.

Vous pourrez nous contacter au bureau municipal du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h, par téléphone, ou par courriel en tout temps au : [info@msfio.ca](mailto:info@msfio.ca) évidemment sur les résultats 2016, mais également sur tout autre sujet pour lequel nous pourrions vous renseigner ou tout commentaire sur le présent article ou sur les services municipaux.

D'ici là, n'oubliez pas de mettre à votre agenda la prochaine séance du conseil municipal qui est prévue le lundi 1<sup>er</sup> mai 2017 dès 20 h, à la salle du conseil du centre le Sillon.

Marco Langlois, g.m.a.  
Directeur général/secrétaire-trésorier